



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Environnement et Forêt
Unité Biodiversité
Affaire suivie par : Patrice BENOIT
☎ 04 66 62.65.16
Mél patrice.benoit@gard.gouv.fr

Nîmes, le 08 FEV. 2014

Compte-rendu de la réunion
de comité de veille
du Gard sur le loup
du 27 janvier 2014

Objet : comité de veille du Gard sur le loup

P.J. : diaporamas présentés en séance

Lydia VAUTIER, directrice adjointe de la DDTM du Gard accueille les participants :

Représentants des intérêts agricoles

Emmanuelle GENEVET, OIER SUAMME,
Bernard GRELLIER, Fédération Gard-Lozère des Groupements Pastoraux,
Fanny TAMISIER, Syndicat ovin du Gard
Gérald MARTY, Chambre d'agriculture du Gard

Représentants des intérêts cynégétiques

Raymond TERNAT, Fédération départementale des chasseurs,

Représentants qualifiés en matière scientifique et technique

Philippe BESSEDE, CO Gard,
Bérenger REMY, CO Gard,

Représentants d'associations agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement

Jean-François GOSSELIN, Société de Protection de la Nature du Gard – CNPN
Jacqueline BIZET, Société de Protection de la Nature du Gard,

Autres représentants locaux

Sandrine LAGLOIRE, Entente Causses Cévennes,

Représentants de l'État et de ses Établissements Publics en charge du suivi du plan loup

Véronique GUILLON, DRAAF Rhône-Alpes,

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr

1 / 6

Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe.

Représentants de l'État et de ses Établissements Publics localement

Christine MARSTEAU,	DREAL Languedoc-Roussillon
Régis GALLAIS,	ONCFS délégation Auvergne-Languedoc-Roussillon,
Didier BROS,	ONCFS 30,
Pascal LARATTA,	Président de l'association départementale des louvetiers,
Christophe VOINSON,	Parc National des Cévennes,
Romain GUNTZ,	Office National des Forêts,
Gérard CHEVALIER,	DDTM du Gard, service d'économie agricole,
Christian MENGIN,	DDTM du Gard, service d'économie agricole,
Didier HARENG,	DDTM du Gard, service environnement et forêt,
Patrice BENOIT,	DDTM du Gard, service environnement et forêt,

Représentants de l'État et de ses Établissements Publics de départements limitrophes

Jean-Marc COURDIER,	DDT de Vaucluse
Nicolas MATOSSI,	DDTM de l'Hérault,

Sont excusés :

- Guy MARJOLLET de la Chambre d'agriculture du Gard-Lozère,
- Serge GRASSET de la DDT de Lozère,
- la DDPP du Gard.

I – PLAN LOUP et PROTECTION DES TROUPEAUX

Véronique GUILLON présente les grands principes du plan loup 2013-2017 en déclinant les priorités et mesures définies (voir diaporama c-joint).

Il est noté que la pression de prédation est importante au nord du Var, notamment dans le secteur de Canjuers. Ce secteur présente des similitudes géographiques proches de notre département de par son caractère méditerranéen.

Didier HARENG précise que l'apparition du loup sur des départements comme le Var ou le Vaucluse, qui présentent des similitudes avec le Gard, démontre que cette espèce n'est pas cantonnée à des milieux montagnards et forestiers et peut s'adapter à des espaces plus méditerranéens, renforçant la probabilité possible d'installation du Loup sur le Gard. Les résultats de l'étude de vulnérabilité montrent d'ailleurs que les mesures proposées ne sont pas une simple duplication des dispositifs mis en place en PACA et Rhône-Alpes mais la recherche d'une adaptation au contexte de l'élevage et du pastoralisme dans le Gard qui induit une conduite des troupeaux différente (élevages sédentaires avec conduite des troupeaux en extérieur une grosse partie de l'année).

Véronique GUILLON expose ensuite les mesures de protection des troupeaux qu'il est possible de mettre en place en distinguant les 2 dispositifs en fonction de la situation :

- mesure 323 C1 pour les territoires où la prédation est avérée,
- crédits d'urgence pour les territoires avec les 1ers constats de prédation.

➔ Plusieurs questions sont posées :

- Articulation de ces mesures avec la future programmation

Actuellement, la Lozère fonctionne avec des crédits d'urgence (État pur).

Les Pyrénées Orientales et l'Aude utilisent le Plan de Soutien à l'Économie de la Montagne (PSEM).

Christine MARSTEAU informe qu'une réunion est prévue entre le Ministère et les 2 DREAL Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées pour définir l'organisation à mettre en place.

- Procédure dans le cas où une attaque surviendrait dans le Gard

Une indemnisation systématique est versée à l'éleveur si la mortalité est liée à une prédation ou si la responsabilité du loup ne peut pas être écartée.

Afin de permettre à l'éleveur de se protéger, des crédits d'urgence peuvent être délégués rapidement à la DDTM. Ces crédits permettent d'acheter du matériel d'effarouchement (sonore, lumineux), des filets, des électrificateurs et de financer du gardiennage (berger, aide-berger).

- Possibilité de tirs

La procédure est encadrée réglementairement et suit une gradation synthétisée dans les 2 tableaux du diaporama en fonction du classement ou non en unité d'action.

Ces unités d'action peuvent être définies par arrêté préfectoral dans les départements dont la liste est fixée par arrêté ministériel. Celui de 2013 (16 mai) incluait la Lozère et le Vaucluse.

- Evolution dans les zones cœur des Parcs Nationaux

Le nouveau plan loup prévoit de mener une réflexion sur ces zones cœur.

L'objectif est de définir les mesures de protection qu'il serait possible de mettre en place et la façon d'améliorer le dispositif actuel.

Christophe VOINSON indique que le Parc National des Cévennes a la possibilité de débloquent des aides financières sur fonds propres. Ceci n'a pas encore été mis en place dans le cadre de l'anticipation.

Didier HARENG précise que le Parc National des Cévennes a une spécificité importante par rapport aux autres parcs nationaux concernés par la présence du Loup (Mercantour, Écrins, Vanoise ...): sa zone cœur, plutôt située en moyenne montagne est caractérisée par une activité humaine importante, notamment via le pastoralisme et la présence d'élevages sédentaires.

Christine MARSTEAU estime que l'emploi d'un berger itinérant serait intéressant, ce qui est déjà envisagé par le Parc dans le cadre des contrats d'avenir.

- Taux de financement des mesures

Bernard GRELLIER constate que la 323C1 est financée à hauteur de 80 % alors qu'il s'agit d'avantage d'une mesure de sauvegarde plutôt que d'investissement.

Véronique GUILLON précise que ce sujet est régulièrement débattu. La possibilité d'augmenter le taux de financement n'est pas exclue de même que la possibilité d'aller au delà des plafonds définis dans les zones cœur de parcs.

L'idée est également de faire évoluer le protocole afin de le rendre plus efficace.

II – ACTUALITES LOCALES DEPUIS LE DERNIER COMITE

Patrice BENOIT présente les différentes étapes qui ont eu lieu (voir diaporama c-joint) :

- *intégration du Gard au réseau loup en décembre 2012*
- *formation de correspondants loup en mars 2013*
- *réalisation et diffusion d'une plaquette grand public*
- *bilan des fiches observation recueillies*

Il en profite pour rappeler l'organisation définie et le rôle important des correspondants loup pour relayer le plus rapidement toute information qu'ils recueilleraient.

- lancement de l'analyse de vulnérabilité des élevages gardois à la prédation en vue de la réduire avec des moyens adaptés

III - ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES ÉLEVAGES GARDOIS À LA PRÉDATION EN VUE DE LA RÉDUIRE AVEC DES MOYENS ADAPTÉS

Emmanuelle GENEVET présente la façon dont l'étude a été organisée, ce qui a permis de déterminer les critères de vulnérabilité, la segmentation de la zone d'étude en 7 territoires cohérents en termes de systèmes d'élevages présents et conditions pédo-topo-climatiques.

Chaque système type identifié a fait l'objet de fiches système (présentation, localisation, facteurs de vulnérabilité, adaptations possibles, protections à mettre en place puis évaluation des coûts et financements selon les conditions actuelles).

Elle présente en détail 4 systèmes : ovin viande Cévennes, petits détenteurs ovins, ovin lait, groupements pastoraux. Les systèmes caprins, bovins, équins et double atelier d'élevages sont présentés plus succinctement.

En synthèse, l'étude fait ressortir plusieurs problématiques :

- longue période de pâturage de 8 à 12 mois/12,
 - moyens de protection pas toujours adaptés aux caractéristiques des élevages présentant des contraintes physiques (exemple des versants pentus et boisés en Cévennes) et coûteux à mettre en œuvre (financements publics et part d'autofinancement),
 - évolution nécessaire des systèmes impactant leurs revenus (peu élevés pour certains).
- Enfin, il ressort des enquêtes que les éleveurs ne se sentent pas concernés par la problématique et ont une faible connaissance des moyens de protection disponibles.

Les membres du comité saluent la qualité du travail réalisé par l'OIER-SUAMME et la Chambre d'Agriculture.

➔ Plusieurs points sont évoqués et discutés :

- Méthode d'échantillonnage des 21 personnes enquêtées

Sur chacun des 7 secteurs, les systèmes d'élevage majoritaires ont été déterminés. Les éleveurs les plus représentatifs de ceux-ci ont ensuite été ciblés.

- Modification des seuils compte-tenu de la gestion financière par la Région

Les règles de financement des mesures disponibles restent fixées au niveau national. Elles sont toutefois évolutives suivant les remontées effectuées notamment grâce aux études de vulnérabilité comme celle-ci. Ces remontées peuvent être effectuées via la DRAAF Rhône-Alpes, les DDT et les organisations professionnelles.

- Classement UNESCO

Sandrine LAGLOIRE rappelle que l'inscription au patrimoine de l'UNESCO du bien Causses et Cévennes s'est en particulier faite au titre de l'agropastoralisme avec la mention du caractère " viable " de l'activité.

Elle considère ainsi qu'il est important de définir les moyens à mettre en place compte tenu des coûts déterminés dans l'étude.

Sans les remettre en cause, Lydia VAUTIER tient à alerter sur les chiffres fournis. En effet, l'acquisition de matériel de protection est un investissement réalisé la 1^{ère} année. Dans le document, leur amortissement n'est pas réparti sur les années suivantes.

Véronique GUILLON souligne qu'en dehors du classement UNESCO le pastoralisme est une activité à préserver sur l'ensemble du territoire national.

- Comportement des chiens de protection

Plusieurs structures travaillent déjà sur le sujet, telles que la société nationale canine ou l'association pastorale pyrénéenne en proposant notamment des formations techniques.

Des groupes de travail nationaux se sont également mis en place pour traiter les différentes problématiques engendrées par leur utilisation.

Bernard GRELLIER constate en effet que la solution du patou peut parfois devenir un problème.

→ Des propositions sont également formulées sur les suites à donner à cette étude :

- Communication

L'objectif est désormais que cette étude fasse l'objet d'une communication auprès des éleveurs du département.

Fanny TAMISIER suggère qu'une journée de sensibilisation soit organisée avec des témoignages portés par des éleveurs déjà confrontés au sujet du loup afin de faire prendre conscience à leurs collègues du risque de prédation.

Emmanuelle GENEVET propose d'y présenter le diaporama en le remaniant suivi d'une projection du film de la MSA Drôme-Ardèche " *Morsures invisibles* " et de témoignages. Cette journée pourrait être réalisée sur 2 lieux différents.

Lydia VAUTIER s'interroge sur les autres moyens de communication.

Véronique GUILLON indique qu'une brochure synthétique sur le nouveau plan loup est en cours de rédaction.

Il y a également une volonté de mieux accompagner techniquement les éleveurs, notamment sur la question des chiens de protection. Des opérations telles que le maraudage (discussion entre éducateur et public dans un secteur avec troupeaux et chiens) ou la mise en place de panneaux de sensibilisation peuvent également être financées. Des panneaux ont déjà été apportés cet été à la chambre d'agriculture pour implantation sur des secteurs d'estive.

Emmanuelle GENEVET informe qu'un article de synthèse de l'étude paraîtra sur la revue *Les enjeux de l'élevage du Gard*.

Lydia VAUTIER propose, sous réserve d'en vérifier la faisabilité, qu'un document soit joint à la notification de la prime ovine.

[Après échanges avec le service agricole, cette notification n'étant plus effectuée par courrier, cette proposition est écartée].

- Renforcement des moyens humains

Fanny TAMISIER fait part de son expérience en Vanoise, où le loup est présent depuis une dizaine d'années.

Des formations professionnelles (en lien avec la Société d'Économie Alpestre) ont pu être mises en place, ce qui a permis un regain de l'installation de jeunes bergers sur le territoire.

Elle constate que les scénarii présentés dans l'étude pour lesquels l'appui d'un aide-berger est préconisé sont les moins coûteux.

Elle évoque également la nécessité d'adapter les méthodes d'élevage. Un grand travail de pédagogie sera nécessaire pour permettre ce changement de pratiques.

Bernard GRELLIER note que les moyens de protection ont leur limite et que la meilleure solution est souvent la présence humaine pour garder les troupeaux, ce qui nécessite des formations et des financements. Il souligne par ailleurs le problème financier lié au financement des mesures qui impose un autofinancement de 20 %, difficilement supportable dans le contexte économique actuel des filières.

- Retour de propositions

Lydia VAUTIER propose que la chambre d'agriculture, l'OIER SUAMME et les organisations professionnelles adressent un courrier au Préfet sur les éventuelles adaptations du dispositif national aux contraintes gardoises.

Ce courrier pourra être relayé aux Ministères concernés via notamment la DRAAF Rhône-Alpes qui coordonne le dispositif.

- Mesures finançables dans le cadre de la future programmation

Lydia VAUTIER propose de se renseigner sur les mesures liées à l'enjeu prédation qui sont inscrites dans la version du PDR 2014/2020 (Programme de Développement Rural).

La 2ème version du document du 6 janvier 2014 précise :

Sans version aboutie du cadrage national, toujours en cours d'élaboration au 06/01/2014, les parties relatives aux mesures agro-environnementales, compensation des contraintes naturelles, installation et prédation demeurent incomplètes à ce stade.

Il y aura donc bien une mesure prédation dans la version finale du document.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été évoqués, Lydia VAUTIER remercie les participants et clôt la séance à 12h30.

☑ Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,

La Directrice Adjointe

autrier

Lydia VAUTIER